



un employeur peut il convoquer un salarié le temps de sa pose déjeuner?

Par **Charlyboun**, le **26/01/2025** à **12:50**

Madame,Monsieur,

Mon employeur me convoque a un entretien disciplinaire a 12 H00,en a t-il le droit?

Par ailleurs il ne m'a pas envoyer d'entretien préalable,il m'a directement envoyer une convocation entretien disciplinaire.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

ANONYMISATION par l'administration

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2025** à **13:32**

Bonjour et bienvenue

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-sanction-disciplinaire>

Certaines conventions collectives ou accords d'entreprise peuvent prévoir des règles spécifiques concernant les horaires des entretiens disciplinaires. Il est donc important de consulter vos documents contractuels.

Par **Charlyboun**, le **26/01/2025** à **13:41**

Je trouve ces documents ou? Dans la convention collective?

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2025** à **13:56**

Adressez vous à votre CSE ou à défaut un syndicat représentatif.

Vous pouvez aussi contacter l'inspection du travail.

Concernant la convocation à 12h, je ne vois rien l'interdisant.

Par **Prana67**, le **26/01/2025 à 14:29**

Bonjour,

L'employeur peut vous convoquer pendant votre pause, mais il doit vous payer la durée de l'entretien, ou alors vous permettre de décaler votre pause.

Concernant la forme de la convocation si vous voulez notre avis il faudrait recopier ic le courrier que avez reçu

Par **Charlyboun**, le **26/01/2025 à 15:28**

Bonjour,

Voici la copie du courrier reçu.

Lettre recommandée avec AR

Epinal, le 24 Janvier 2025

Objet:

Convocation entretien disciplinaire

Madame,

Nous vous informons que nous sommes amenés a envisager à votre égard ,une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.

En application des dispositions de l'article L.1232-2 à L.1232- 4 du code du travail ,nous vous convoquons à un entretien au cours duquel nous vous exposerons les motifs de cette convocation et recueillerons vos explications.

Mercredi 05 Février 2025 à 12 h00

Au cours de cette entretien,vous pouvez,si vous le souhaitez etre assistée par une personne

de votre choix appartenant au personnel

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

Par **Prana67**, le **26/01/2025** à **16:33**

Le courrier a l'air correct, par contre enlever les noms des personnes et de l'entreprise